

ENTRÉ-NOUS.

THIAVILLE, le 17 Décembre 1970



SUBVENTION pour le LOTISSEMENT : Comme suite à la Délibération du Conseil Municipal de THIAVILLE sollicitant une subvention du Ministère de l'Intérieur, pour l'exécution de travaux de viabilité secondaire du Lotissement Communal, une somme de 60.000 francs (soit 30 % d'une dépense subventionnable s'élevant à 200.000 francs) a été allouée à la Commune, par arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 10 Novembre 1970.

ILS SONT LES BIENVENUS : La famille GERARD Georges (5 personnes) doit s'installer dans leur maison de construction nouvelle à BELLEVUE.

AFFOUAGES - VIDANGE de COUPES : Les Affouagistes sont priés de retirer le bois restant en forêt (parcelles 7 et 8) dès que possible.



CROISADE des COEURS : La campagne en faveur de l'enfance inadaptée, qui vient d'avoir lieu du 6 au 10 Décembre a donné les résultats suivants :

- Vente de cartes en Mairie	=	191,85
- " " " Boulangerie	=	160,00
Total.....		351,85

MERCI à Tous pour votre générosité.

NOEL des ENFANTS SANS JOIE : Les urnes placées à la Boulangerie et au Café du Moulin attendent vos dons généreux.

D'Avance MERCI.



NOEL des ANCIENS : Comme les années précédentes, grâce à la générosité de Tous et au dévouement inlassable de Monsieur JALLAIS, de Madame et Monsieur MITKOWSKI, un colis sera remis (si cela n'est déjà fait) à tous nos Anciens avec nos souhaits particuliers de bonne santé et de Joyeux Noël.



A Toutes, à Tous et à vos
Familles

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

A.B.

Joyeux Noël

